



CRITÈRES / CONDITIONS POUR LES REQUÉRANTS

AVRIL 2024



LIMITE D'ÂGE

Généralement, seules les catégories d'âge suivantes peuvent bénéficier d'un soutien financier:
dès l'OJ M14, M16, les juniors en général M18 et M21 ainsi que les athlètes des CNP

Les conditions/critères suivants doivent être remplis afin de bénéficier d'un soutien :

1. NIVEAU DE SKI / ATTRIBUTION DES CADRES

CATÉGORIE D'ÂGE	CRITÈRES
Plus de 21 ans	<ul style="list-style-type: none">les demandes peuvent être examinées à titre exceptionnel
Juniors M21 (nés entre 04-06)	<ul style="list-style-type: none">avoir intégré un CNP ou mieux
Juniors M18 (nés entre 07-08)	<ul style="list-style-type: none">avoir intégré un CNP, un centre d'entraînement ou un cadre AR, <i>ou</i>être classé dans la première moitié du classement de la Swiss Cup, <i>ou</i>être classé parmi les 30 meilleurs d'une catégorie d'âge suisse dans au min une discipline selon la liste des points Swiss-Ski (transition entre catégorie d'âge) ou les points FIS, <i>ou</i>exceptionnellement, sur évaluation de l'entraîneur (par le chef du CNP, l'entraîneur CNP/AR ou le chef de la relève)
OJ M16 (nés entre 09 et 10) et OJ M14 (nés entre 11 et 12)	<ul style="list-style-type: none">avoir participé à un CS OJ <i>ou</i>selon la liste des points Swiss-Ski : M16 être classé parmi les 25 meilleurs suisses de la catégorie d'âge M14 être classé parmi les 15 meilleurs suisses de la catégorie d'âge M14 et plus jeunes (GS ou SL) être classé dans le top 3 suisse de la catégorie d'âge, <i>ou</i>exceptionnellement, sur évaluation de l'entraîneur (par le chef de l'AR, l'entraîneur de l'AR ou le chef de la relève)

Les personnes qui souhaitent bénéficier d'un soutien financier doivent faire preuve d'un bon niveau (technique du ski, bons résultats).

2. SITUATION GÉNÉRALE

Critères d'évaluation pour la demande de soutien	<ul style="list-style-type: none">famille monoparentalenombre de frères et sœurs (évent. aussi skieurs)revenus et fortunesituation générale
--	--

3. CONDITIONS GÉNÉRALES

Conditions générales	<ul style="list-style-type: none">Les familles avec un revenu imposable de plus de CHF 70'000 ne peuvent pas être prises en compte. (Exception : les familles avec plusieurs enfants qui participent activement à des courses de ski).
----------------------	--



Dr. Heinz Grütter-Jundt Stiftung
zur Förderung des alpinen Skisportes in der Schweiz
Arastrasse 6 | 3048 Worblaufen | stiftung.gruetter@swiss-ski.ch

Délai de soumission	<ul style="list-style-type: none">▪ Les demandes doivent être envoyées en ligne, dûment complétées, avant le 31 juillet en suivant le lien ci-dessous : https://www.swiss-ski.ch/fr/a-propos/federation/soutien/
Les documents suivants doivent obligatoirement être joints à la demande :	<ul style="list-style-type: none">▪ - Décompte fiscal définitif des deux parents- Aperçu des résultats obtenus l'hiver passé- Attestation de l'appartenance à une équipe- Confirmation du potentiel par l'entraîneur responsable

Toutes les informations sont traitées de manière confidentielle et sont soumises au secret professionnel du conseil de fondation.

